

## FACTEURS DE RATTACHEMENT

### REVENU D'EMPLOI\*

- ✓ Lieu où le travail est effectué;
- ✓ Lieu de résidence de l'employeur;
- ✓ Lieu de résidence de l'employé.

Les lignes directrices de l'ARC sont les suivantes :

#### LIGNE DIRECTRICE 1

Lorsqu'un Indien accomplit au moins 90% des tâches liées à son emploi dans une réserve, tout son revenu d'emploi sera habituellement exonéré d'impôt sur le revenu.

Lorsqu'un Indien accomplit moins de 90 % des tâches liées à son emploi dans une réserve et que le revenu d'emploi n'est pas exonéré en vertu d'une autre ligne directrice, l'exonération doit être calculée au prorata. Dans un tel cas, la partie de revenu liée à des tâches effectuées dans la réserve sera exonérée.

#### LIGNE DIRECTRICE 2

- ✓ L'employeur réside dans une réserve;
- ✓ L'Indien vit lui-même dans une réserve.

#### LIGNE DIRECTRICE 3

- ✓ Plus de 50 % des tâches liées à l'emploi sont accomplies dans une réserve;
- ✓ L'employeur ou l'Indien réside dans une réserve.

#### LIGNE DIRECTRICE 4

- ✓ L'employeur réside sur une réserve;
- ✓ L'employeur est selon le cas :
  - Une bande indienne possédant une réserve ou un conseil de bande représentant une ou plusieurs bandes indiennes qui possèdent des réserves;
  - Une organisation indienne relevant d'un ou plusieurs conseils de bande semblables et qui se consacre exclusivement au développement social, culturel, éducationnel ou économique d'Indiens qui vivent, pour la plupart, dans des réserves.
- ✓ Les tâches liées à l'emploi font partie des activités non commerciales de l'employeur, lesquelles ne visent que le mieux-être des Indiens vivants dans la réserve\*\*.

## FACTEURS DE RATTACHEMENT

### REVENU D'EMPLOI\*

- ✓ Lieu où le travail est effectué;
- ✓ Lieu de résidence de l'employeur;
- ✓ Lieu de résidence de l'employé.

Les lignes directrices de l'ARC sont les suivantes :

#### LIGNE DIRECTRICE 1

Lorsqu'un Indien accomplit au moins 90% des tâches liées à son emploi dans une réserve, tout son revenu d'emploi sera habituellement exonéré d'impôt sur le revenu.

Lorsqu'un Indien accomplit moins de 90 % des tâches liées à son emploi dans une réserve et que le revenu d'emploi n'est pas exonéré en vertu d'une autre ligne directrice, l'exonération doit être calculée au prorata. Dans un tel cas, la partie de revenu liée à des tâches effectuées dans la réserve sera exonérée.

#### LIGNE DIRECTRICE 2

- ✓ L'employeur réside dans une réserve;
- ✓ L'Indien vit lui-même dans une réserve.

#### LIGNE DIRECTRICE 3

- ✓ Plus de 50 % des tâches liées à l'emploi sont accomplies dans une réserve;
- ✓ L'employeur ou l'Indien réside dans une réserve.

#### LIGNE DIRECTRICE 4

- ✓ L'employeur réside sur une réserve;
- ✓ L'employeur est selon le cas :
  - Une bande indienne possédant une réserve ou un conseil de bande représentant une ou plusieurs bandes indiennes qui possèdent des réserves;
  - Une organisation indienne relevant d'un ou plusieurs conseils de bande semblables et qui se consacre exclusivement au développement social, culturel, éducationnel ou économique d'Indiens qui vivent, pour la plupart, dans des réserves.
- ✓ Les tâches liées à l'emploi font partie des activités non commerciales de l'employeur, lesquelles ne visent que le mieux-être des Indiens vivants dans la réserve\*\*.

---

\* Veuillez noter que pour tous les revenus, sauf ceux d'intérêts et de prestations d'assurance emploi, les facteurs sont sujets à être modifiés suite aux arrêts Dubé et Bastien rendus en juillet 2011 par la Cour Suprême du Canada.

\*\* ARC, *Interprétation technique 4M00908, « Indiens exonération du revenu lignes directrices »* (29 juin 1994) (taxnet.pro, ARC Views).

---

\* Veuillez noter que pour tous les revenus, sauf ceux d'intérêts et de prestations d'assurance emploi, les facteurs sont sujets à être modifiés suite aux arrêts Dubé et Bastien rendus en juillet 2011 par la Cour Suprême du Canada.

\*\* ARC, *Interprétation technique 4M00908, « Indiens exonération du revenu lignes directrices »* (29 juin 1994) (taxnet.pro, ARC Views).

## REVENU D'ENTREPRISE

- ✓ Le lieu où se déroulent les activités de l'entreprise;
- ✓ Le lieu où se situent les clients de l'entreprise;
- ✓ Le lieu où sont prises les décisions touchant l'entreprise;
- ✓ Le lieu du paiement;
- ✓ Le lieu de l'établissement stable de l'entreprise;
- ✓ Le lieu où sont conservés les livres et registres.

## REVENU DE PENSION / PRESTATION D'ASSURANCE EMPLOI

- ✓ Résidence de la personne qui reçoit les prestations;
- ✓ L'emplacement du revenu d'emploi donnant droit aux prestations;
- ✓ L'emplacement de l'emploi ayant donné lieu aux prestations.

## REVENU D'INTÉRÊTS

- A) Principaux
- ✓ Résidence du débiteur (institution financière);
  - ✓ Lieu du paiement (exécution du contrat);
  - ✓ Lieu de conclusion du contrat.
- B) Accessoires
- ✓ Résidence de l'autochtone;
  - ✓ Provenance du capital investi.

## POUR LES TYPES DE REVENUS CI-DESSOUS, CONSIDÉRER LES FACTEURS RELATIFS AU REVENU D'INTÉRÊT ET EN PLUS :

### DIVIDENDES

- ✓ Le Lieu de l'activité génératrice de revenu.

### GAIN EN CAPITAL

- ✓ Le lieu de l'activité génératrice de l'augmentation de valeur.

### REVENU DE FIDUCIE

- ✓ Les facteurs sont ceux qui se rapportent à chaque revenu de la fiducie, car chaque revenu distribué d'une fiducie conserve sa nature.

**Deloitte.**

## REVENU D'ENTREPRISE

- ✓ Le lieu où se déroulent les activités de l'entreprise;
- ✓ Le lieu où se situent les clients de l'entreprise;
- ✓ Le lieu où sont prises les décisions touchant l'entreprise;
- ✓ Le lieu du paiement;
- ✓ Le lieu de l'établissement stable de l'entreprise;
- ✓ Le lieu où sont conservés les livres et registres.

## REVENU DE PENSION / PRESTATION D'ASSURANCE EMPLOI

- ✓ Résidence de la personne qui reçoit les prestations;
- ✓ L'emplacement du revenu d'emploi donnant droit aux prestations;
- ✓ L'emplacement de l'emploi ayant donné lieu aux prestations.

## REVENU D'INTÉRÊTS

- A) Principaux
- ✓ Résidence du débiteur (institution financière);
  - ✓ Lieu du paiement (exécution du contrat);
  - ✓ Lieu de conclusion du contrat.
- B) Accessoires
- ✓ Résidence de l'autochtone;
  - ✓ Provenance du capital investi.

## POUR LES TYPES DE REVENUS CI-DESSOUS, CONSIDÉRER LES FACTEURS RELATIFS AU REVENU D'INTÉRÊT ET EN PLUS :

### DIVIDENDES

- ✓ Le Lieu de l'activité génératrice de revenu.

### GAIN EN CAPITAL

- ✓ Le lieu de l'activité génératrice de l'augmentation de valeur.

### REVENU DE FIDUCIE

- ✓ Les facteurs sont ceux qui se rapportent à chaque revenu de la fiducie, car chaque revenu distribué d'une fiducie conserve sa nature.

**Deloitte.**